

LES DROITS DE L'ENFANT



Si l'histoire des droits de l'enfant m'était contée ...

Celle-ci commencerait comme toute belle histoire par, il était une fois...

Il y a très longtemps au Moyen-Âge, les enfants étaient considérés comme « Des Petits Adultes », des êtres humains version « Modèle Réduit ». Personne ne parlait encore « Des droits De L'Enfant ».

Bien des années plus tard, au début du 19^{ème} siècle en France, naît l'idée d'une protection pour les enfants. Celle-ci est prévue pour les enfants travaillant à la mine. Plus tard, des lois protégeant ces mêmes enfants ont vu le jour.

Fin du même siècle, toujours en France, naît le droit à une protection médicale, sociale et judiciaire. Ces protections s'établissent dans plusieurs pays européens.

Chemin faisant, en 1919, la reconnaissance Des Droits De L'Enfant eu un écho international avec la création de la « Société Des Nations », elle mettra en place un Comité de protection de l'Enfance.

Le 26 septembre 1924 la Société Des Nations adopte la « Déclaration De Genève ». Celle-ci est un premier texte international qui reconnaît pour la première fois des droits spécifiques aux enfants et précise les responsabilités des adultes.

Cette déclaration est inspirée des travaux du médecin Polonais Janusz Korczak, qui lui parlait du Respect de l'Identité de l'Enfant et de sa dignité.

Après la seconde guerre mondiale vers 1947, est créé le Fond Des Nations Unies Des Secours d'urgence à l'enfance ; c'est la naissance de L'UNICEF, qui devient en 1953 une organisation Internationale Permanente.

L'UNICEF met en place des programmes d'aide à l'enfance pour leur éducation, leur santé, l'eau et l'alimentation.

Quelques années passent et en 1959 l'Assemblée Générale Des Nations Unies adopte la « Déclaration Des Droits De L'enfant. Ce texte définit en dix principes les Droits De L'Enfant et, fait de lui un véritable sujet de droit.

En 1979 est PROCLAME par Les Nations Unies « L'Année Internationale De L'Enfant ».

Dix années ont passées, le 20 novembre 1989 est adopté la CONVENTION INTERNATIONALE Des Droits De L'Enfant. Celle-ci se définit en 54 articles. Elle énonce les Droits civils, économiques, sociaux et culturels de l'enfant.

A ce jour, cette Convention a été ratifiée par 193 Etats sur 195.

Les Etats-Unis et la Somalie ont signé cette convention, mais ne l'ont pas ratifiée.

Bien du travail reste à faire partout dans le monde pour que soit respectée et mise en œuvre cette convention ...

Je donne ma plume aux enfants et aux parents afin qu'ils puissent à leur tour nous conter une Histoire sur ce thème ...

Cette bande dessinée ayant pour thème « Les Droits de L'Enfant », a été créée collectivement lors d'une semaine « d'Atelier Créatif et Citoyen », organisée par l'AMO Globul'in dans le cadre de la Maison de la Famille.

Ont participé :

Juliette

SEBASTIEN

Naïron

MADISSON

Moulay

élément

AMANDINE

Madou

Marie - Christine

Nadia

PATRICE

Hannah
Hannah

Frédérique

Alice
→ Laurence

Merci à tous et toutes pour votre écoute, votre créativité, votre bonne humeur.

Merci d'avoir partagé cette semaine dans le respect de la vie de groupe.

Merci à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont rendu possible ce Rêve.



Editeur responsable : Viviane THEYS,
directrice de l'AMO Globul'in